

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00162

Numéro SIREN : 880 526 587

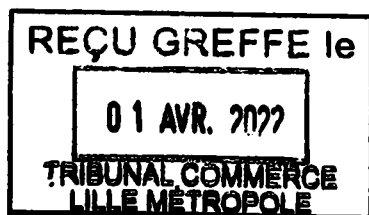
Nom ou dénomination : A.D.I.L.E.C

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2022 sous le numéro de dépôt 11047



1025011041 AS

SAS A.D.I.L.E.C
2 rue Marcel Beyens
59200 TOURCOING



COMPTES ANNUELS

Exercice du 08/01/2020 au 31/12/2020

Certifié conforme -

Sommaire

Exercice du 08/01/2020 au 31/12/2020

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>----- B I L A N -----</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>4</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>----- R E S U L T A T -----</i>	<i>7</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>8</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>9</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>10</i>
<i>----- A N N E X E -----</i>	<i>11</i>
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	<i>12</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>14</i>
<i>Amortissements</i>	<i>15</i>
<i>----- E T A T S F I S C A U X -----</i>	<i>16</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>17</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>18</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>19</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>21</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>22</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>23</i>
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	<i>24</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>25</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	<i>26</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>27</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>28</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>29</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>30</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>31</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>32</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>33</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>34</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>35</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>36</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>37</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	<i>38</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	<i>39</i>
<i>Taux réduit IS page 1</i>	<i>40</i>
<i>Taux réduit IS page 2 /I</i>	<i>41</i>
<i>Taux réduit IS page 3 /I</i>	<i>42</i>
<i>Taux réduit IS page 4 /I</i>	<i>43</i>
<i>Taux réduit IS page 5</i>	<i>44</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS A.D.I.L.E.C relatifs à l'exercice du 08/01/2020 au 31/12/2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 683 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable : -317 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LILLE

Le 21/03/2022

Signature

Etats financiers au 31/12/2020

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	683		683	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	683		683	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		683		683	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	08/01/2020	12	mois	Variations	%
	31/12/2020	mois			
Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET					
TOTAL III - Actif Circulant NET	683 100,00			683	
Disponibilités	683 100,00			683	
BANQUES	683 100,00			683	
TOTAL DU BILAN ACTIF	683 100,00			683	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	(317)	
	Total des capitaux propres	683	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes		
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	683	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(317,18)	0,00
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	08/01/2020	12	mois	mois	Variations	%
	31/12/2020	mois				
TOTAL I - Capitaux propres	683	100,00			683	
Capital Social ou individuel	1 000	146,45			1 000	
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 000	146,45			1 000	
Résultat de l'exercice	(317)	-46,45			(317)	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes						
TOTAL DU BILAN PASSIF	683	100,00			683	

Etats financiers au 31/12/2020

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			317	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				317	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(317)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(317)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RÉSULTAT FINANCIER			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(317)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS			
TOTAL DES CHARGES		317	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(317)	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	08/01/2020	12	mois	mois	Variations	%
	31/12/2020	mois				
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation		317			317	
Autres achats et charges externes		317			317	
PRIMES D'ASSURANCES		255			255	
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		63			63	
Résultat d'exploitation		(317)			(317)	
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts		(317)			(317)	
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice		(317)			(317)	

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **683 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 0 euros** et un total **charges de 317 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -317 euros**.

L'exercice considéré débute le **08/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL							

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal. agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL				

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Etats financiers au 31/12/2020

ETATS FISCAUX



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **08012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION	Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		SIE TOURCOING Place de la Résistance 59209 TOURCOING		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
	Identification du destinataire		SAS A.D.LLEC 2 rue Marcel Beyens 59200 TOURCOING		
	Insp. IFU		N° dossier	N° Siret	
	88052658700014				
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement					
		B ACTIVITÉ			
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Travaux d'électricité			
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	317
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

S

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

WINGEST AUDIT ET EXPERTISE

20 Rue Garibaldi
59000 LILLE

A TOURCOING

le 21032022

Signature et qualité du déclarant

TOUZANI Adil

Président

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A.D.LLEC**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRES DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice	
M VLT réalisée au cours de l'exercice	
M VLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.L.L.E.C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 2 rue Marcel Beyens		59200 TOURCOING					
Numéro SIRET * 8 8 0 5 2 6 5 8 7 0 0 0 1 4		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le. 31/12/2020					
		N-1					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	683	683		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI				
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	683	683	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	683	IA	683	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS A.D.I.L.E.C		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(317)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	683
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	EB		
	TOTAL (IV)	EC	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	683
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.L.E.C		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets*					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ		
	Autres produits (I) (11)					FR		
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	317	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	317
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(317)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(317)	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS A.D.LLEC		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	317
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(317)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A.D.LLEC										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
		Avances et acomptes				LK		LL		LM		
		TOTAL III				LN		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
	TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG		OH		OJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
		1		2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		IX				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
		Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
		TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW				
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL		ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS A.D.I.LEC**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.LLEC										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.LLEC						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C G I						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.I.L.E.C										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS						
TOTAUX				VT		VU		VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VE					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY			VZ						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)		Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032							

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.L.L.E.C						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7	
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
- imposées au taux de 0 %								ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN		
- Plus-values nettes à court terme								WO		
- Plus-values soumises au régime des fusions								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du CGI)			SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	317	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							WV		
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WH	
	- imposées au taux de 0 %								WP	
	- imposées au taux de 19 %								WW	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								XB	
	- imputées sur les déficits antérieurs								I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investisseur en immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tridécies)	PA	XF	
	Zone franche urbaine-TB (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdécies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies F)		YF	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)		YG	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies H)		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies I)		YI	
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I) }								XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XJ	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		
								XO	317	

Désignation de l'entreprise SAS A.D.LLEC		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	317
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	317
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A.I. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A.I. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.I.L.E.C										Néant ☐			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
					TOTAL II	ZH							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST		317						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		317						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX								
T V A	- Montant de la T.V.A. collectée				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.L.L.E.C						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus values taxables à 19% (11)			(Venir du par. 10)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.D.LLEC**

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3					
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.I.L.E.C					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.LLEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 08012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	317	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	317	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(317)	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 88052658700014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.I.L.E.C

ADRESSE (voie) 2 rue Marcel Beyens

CODE POSTAL 59200

VILLE TOURCOING

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TOUZANI Prénom(s) Adil
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000
 Naissance : Date 16031977 N° département 59 Commune TOURCOING Pays FRANCE
 Adresse : N° 28 Voie rue Marcel Beyens
 Code postal 59200 Commune TOURCOING Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 88052658700014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.I.L.E.C

ADRESSE (voie) 2 rue Marcel Beyens

CODE POSTAL 59200 VILLE TOURCOING

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.D.I.L.E.C	88052658700014	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
2 rue Marcel Beyens 59200 TOURCOING		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne W1)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	37 379
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.D.I.LEC	88052658700014	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
2 rue Marcel Beyens		
59200 TOURCOING		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.D.I.L.E.C	88052658700014	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
2 rue Marcel Beyens 59200 TOURCOING		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.D.I.L.E.C	88052658700014	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
2 rue Marcel Beyens 59200 TOURCOING		

[illegible]

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS A.D.LL.EC	88052658700014	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
2 rue Marcel Beyens 59200 TOURCOING		

Le soussigné

- Nom et prénom : TOUZANI Adil
- Qualité : Président

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : TOURCOING
Le : 21032022

Signature du déclarant

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2022



2572-SD

Art 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination SAS A.D.I.L.E.C
Adresse 2 rue Marcel Beyens

59200 TOURCOING

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt.
Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573.

SIREN	880526587	Exercice social du	08/01/2020	au :	31/12/2020
-------	-----------	--------------------	------------	------	------------

I - IS Brut

I-A	Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice	Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 27,5 %)		31	
I-A02	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 26,5 %)		28	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes		0	
I-A05	Autre impôt à taux particulier		0	
I-A06			Total IS Brut	5

II - Créances

II-A Créances non reportables et non restituables (Les montants des créances de II-A doivent être portés pour le montant total)

II-A01	Crédit d'impôt sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS	17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18	
II-A04	PRE - Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	57	
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44	
II-A06	Sous-total (total des lignes II-A01 à II-A05)		
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A06)		

II-B Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat dont UE ou EEE	40	53
II-B02	MEC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi dont préfinancement	63	64
II-B04	CIC - Uniquement exercices >12 mois - Année N-1 dont préfinancement		
II-B05	CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE	33	
II-B07	COR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits	34	
II-B09	RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche	31	
II-B11	CIR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées	50	
II-B13	Type de créances portée dans la ligne II-B12		
II-B14	Sous-total (total des lignes II-B01 à II-B12 sauf ligne II-B08 et déduction préfinancement CICE dans limite CICE)		
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)		

II-C Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice (Les montants des créances de II-C doivent être portés pour le montant total)

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48	
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles	53	

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	67	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	68	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C16	CAC - Crédit d'impôt création audiovisuelle et cinématographique	86	
II-C17	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C18	BLC - Crédit d'impôt pour abandon de loyers des bailleurs de locaux commerciaux	88	
II-C19	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	89	
II-C20	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90	
II-C21	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	9	
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C23	Type de créances portée dans la ligne II-C18		
II-C24	Sous-total (total des lignes II-C01 à II-C18 et déduction préfinancement dans la limite du crédit)		
II-C25	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14 - II-C20)		

II-D Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 06		

II-E Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III	Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,3	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (lignes IV-A01 - IV-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (ligne III-A03 - ligne III-A04) est reporté en case 03 / L'excédent de CSB (ligne III-A04 - ligne III-A03) est reporté en case 08			

IV	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (ligne IV-A01 x 2,5%)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (ligne IV-A02 - ligne IV-A03) est reporté en case 04 / L'excédent de CRL (ligne IV-A03 - ligne IV-A02) est reporté en case 09	

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	0

Montant à payer (case 05 - case 10)	11
Montant à payer après imputation d'une autre taxe	116
ou Montant de l'excédent (case 10 - case 05)	12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant	13
---	----

Demande d'imputation sur échéance future IEF (impôt ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à imputer
--------------------	-------------------------	-------------------

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12-case 13-Montant à imputer IEF)

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDVABLE

Date	Téléphone	Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI).
Chèque ☐ Virement ☐	Télépaiement ☐	

Paiement du relevé de solde par "Imputation". Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à imputer
--------------------	-------------------------	-------------------

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel			

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES
RELEVÉ DE SOLDE 2022



2572-SD

Art 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination SAS A.D.I.L.E.C
Adresse 2 rue Marcel Beyens

59200 TOURCOING

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt.
Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573.

SIREN		Exercice social du		au	
880526587		01/01/2021		31/12/2021	
I - IS Brut					
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice		Base	Taux	Montant	
I-A01	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 27,5 %)		27,5		
I-A02	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 26,5 %)		26,5		
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15		
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes		0		
I-A05	Autre impôt à taux particulier		0		
I-A06	Total IS Brut			15	
II - Créances					
II-A Créances non reportables et non restituables (Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total)					
II-A01	Crédit d'impôt sur valeurs mobilières imputable sur l'IS			16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS			17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos			18	
II-A04	PRE - Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse			57	
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			44	
II-A06	Sous-total (total des lignes II-A01 à II-A05)				
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A06)				
II-B Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)					
<i>Créances reportables et non restituables</i>					
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat dont UE ou EEE	40		33	
II-B02	MEC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)				
<i>Créances reportables et restituables</i>					
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi dont préfinancement	63		64	
II-B04	CIC - Uniquement exercices >12 mois - Année N-1 dont préfinancement				
II-B05	CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE			33	
II-B07	COR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)				
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits			34	
II-B09	RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)				
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche			31	
II-B11	CIR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées				
II-B13	Type de créances portée dans la ligne II-B12				
II-B14	Sous-total (total des lignes II-B01 à II-B12 sauf ligne II-B08 et déduction préfinancement CICE dans limite CICE)				
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)				
II-C Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice (Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total)					
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille			24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques			25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique			45	
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques			48	
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles			53	

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C09	CVJ - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif <i>préfinancement</i>	67	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement <i>préfinancement</i>	68	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C16	CAC - Crédit d'impôt création audiovisuelle et cinématographique	86	
II-C17	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C18	BLC - Crédit d'impôt pour abandon de loyers des bailleurs de locaux commerciaux	88	
II-C19	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	89	
II-C20	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90	
II-C21	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C23	Type de créances portée dans la ligne II-C18		
II-C24	Sous-total (total des lignes II-C01 à II-C18 et déduction préfinancement dans la limite du crédit)		
II-C25	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14 - II-C20)		

II-D Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 06		

II-E Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,3	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (lignes IV-A01 - IV-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (ligne III-A03 - ligne III-A04) est reporté en case 03 / L'excédent de CSB (ligne III-A04 - ligne III-A03) est reporté en case 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (ligne IV-A01 x 2,5%)
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV-A04	Le solde de CRL à payer (ligne IV-A02 - ligne IV-A03) est reporté en case 04 / L'excédent de CRL (ligne IV-A03 - ligne IV-A02) est reporté en case 09

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	08	23

Montant à payer (case 05 - case 10)	11
Montant à payer après imputation d'une autre taxe	11b
ou Montant de l'excédent (case 10 - case 05)	12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant 13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôt ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, IS, TVS, FPC, PEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12-case 13-Montant à imputer IEF)

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date 	Téléphone 	Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI).
Chèque ☐ Virement ☐	Télépaiement ☐	

Paiement du relevé de solde par "Imputation". Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.			